

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-585 DU 20 DECEMBRE 1996

portant nomination dans les Chambres
Judiciaire et Administrative de la
Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N°21/PR du 26 Avril 1966 portant organisation, composition, attributions et fonctionnement de la Cour Suprême, remise en vigueur par la Loi N°90-012 du 1er Juin 1990 ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 95-382 du 22 Novembre 1995 portant nomination de Monsieur ZINZINDOHOUE Abraham en qualité de Président de la Cour Suprême ;
- SUR proposition du Président de la Cour Suprême, après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 1996,

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées dans les Chambres Judiciaire et Administrative de la Cour Suprême :

Conseillers à la Chambre Judiciaire

Mesdames : - Edwige A. BOUSSARI

- Clotilde MEDEGAN épouse NOUGBODE

.../...

Conseillers à la Chambre Administrative

Messieurs : - André LOKOSSOU

- Grégoire ALAYE

- Gabriel Joachim AKPAKA

- Saroukou AMOUSSA.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

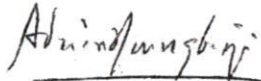
Fait à COTONOU, le 20 DECEMBRE 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

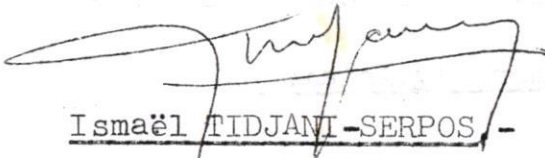
Le Premier Ministre, chargé de
la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législa-
tion et des Droits de l'Homme,

Le Ministre des Finances,



Ismaël TIDJANI-SERPOS.-



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERES-
SES 6 JO 1.-